M. ZIABLITSEV Sergei

Nice, le 28.04.2021

Un demandeur d'asile sans moyens de subsistance ni logement du 18.04.2019

Tél. 06 95 99 53 29

bormentalsv@yandex.ru

Président de l'Association «Contrôle public» http://www.controle-public.com/fr e-mail controle.public.fr.rus@gmail.com

Monsieur le procureur de la République de Nice

Objet : mettre fin à la violation des lois et au refus d'exécuter les décisions des cours internationales.

Monsieur le procureur de Nice

Je vous ai signalé à plusieurs reprises les crimes commis contre moi par l'ancien directeur de l'OFII de Nice M. Eric Rose le 18.04.2019 et plus tard. Aucune mesure de responsabilité n'a été suivie. Il s'agit évidemment de dissimuler les crimes d'un fonctionnaire pour des motifs discriminatoires: son poste lui permet, selon vous, de commettre des infractions pénales contre des demandeurs d'asile.

En octobre 2020, le Défenseur des droits de l'homme en France a invité le Directeur général de l'OFII à me remettre aux conditions d'accueil matériel qui m'a dirigé au directeur régional, à M. Jean-Dominique Fabry (annexe 1)

Le 30.11.2020 j'ai envoyé ma déclaration au directeur de l'OFII de Nice en référence à la réponse du Défenseur. Toutefois, la décision de la Cour internationale **n'est toujours pas appliquée de manière malveillante**. C'est-à-dire, je suis privé de la protection de LA LOI et je suis victime de L'ARBITRAIRE.

Je vous demande instamment et je vous demanderai quotidiennement soit de forcer M. Jean-Dominique Fabry à obéir aux lois et à se conformer aux décisions des cours internationales, soit de le traduire en justice pour refus délibéré et prolongé de le faire.

Vous trouverez les articles du code pénal violés par les directeurs de l'OFII dans mes déclarations précédentes.

Je considérerai votre prochain refus de prendre des mesures comme une dissimulation systématique des crimes, une complicité avec eux.

J'attire votre attention sur le fait que je m'adresse à vous non seulement en tant que personne privée, mais en tant que représentant d'une Association publique dans l'intérêt public.

Annexe:

- 1. Réponse du DDH du 21.10.2020
- 2. Appel au directeur de l'OFII du 30.11.2020
- 3. L'association «Contrôle public»

En attente d'une réponse par e-mail dans les plus brefs délais.

Cordialement

Président de l'Association «Contrôle public» http://www.controle-public.com/fr e-mail controle.public.fr.rus@gmail.com

M. Ziablitsev S.

2

32 Sungel